

Questions orales

J'ai déjà envoyé un télégramme au ministre, M. Léonard, pour indiquer la grande inquiétude chez le gouvernement du Canada, étant donné les réactions dans les négociations avec les fonctionnaires. La dernière proposition que nous avons faite permet certainement de respecter entièrement la juridiction du Québec tout en assurant l'imputabilité nécessaire du gouvernement du Canada.

Alors j'espère qu'il y a une indication qui vient du gouvernement du Québec, qu'il y a une bonne foi et une acceptation de cette base pour les négociations. Mais étant donné les événements qui semblent arriver actuellement à l'Assemblée nationale, je ne peux pas être optimiste, la bonne foi du gouvernement du Québec est en jeu dans cette situation.

M. La Salle: Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Je suis convaincu que tous les députés du Québec qui sont ici à la Chambre sont au courant de l'importance de ma question. Je n'accuse pas le ministre de ne pas avoir fait de proposition au Québec, mais j'apprécie beaucoup la proposition qu'il a faite au Québec. Je ne veux pas faire l'évaluation sur la bonne ou la mauvaise foi des deux ordres de gouvernement. Je demanderais tout simplement, dans les circonstances, au ministre responsable et conscient de l'importance d'un arrangement ou d'une entente avec le Québec de provoquer une rencontre dans les prochains 10 jours, et je le fais dans l'intérêt des 1,600 maires et mairesses du Québec qui demandent qu'une entente soit réalisée le plus tôt possible, et si le Québec devait porter l'odieux d'un refus, il le portera, mais je demande au ministre ici, à la Chambre, d'offrir à son homologue du Québec de le rencontrer la semaine prochaine pour apporter l'équité qui s'impose sur cette question.

M. Roberts: Madame le Président, je crois que la position que nous avons prise comme gouvernement est bien appuyée par la majorité des maires et des conseils municipaux. Comme je l'ai dit, madame le Président, je suis prêt à faire tous les arrangements possibles pour avoir un résultat positif et concret, mais comme on peut dire en anglais . . .

[Traduction]

Il faut être deux pour la valse.

M. La Salle: Êtes-vous prêt?

[Français]

M. Roberts: Cela exige une coopération de l'autre côté parce qu'il y a vraiment de la bonne volonté du nôtre et cela exige une indication qui vienne de l'autre côté à l'effet qu'il y a une entrée dans les négociations en acceptant les principes que je viens d'indiquer.

[Traduction]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA POLOGNE—LE REFINANCEMENT DE LA DETTE—LA POSITION DU CANADA

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Commerce international. Voici ce qu'a déclaré Lech Walesa en recevant le Prix Nobel de la paix dimanche dernier:

Mon pays est aux prises avec une grave crise économique. Une crise économique permanente en Pologne risque d'avoir de sérieuses répercussions pour l'Europe. Par conséquent, la Pologne doit être aidée et mérite de l'être.

Le ministre peut-il nous dire si le Canada compte répondre à cet appel? Plus précisément, peut-il dire à la Chambre s'il est prêt à entamer des négociations en vue de refinancer les dettes de la Pologne pour permettre au Canada de vendre des céréales à ce pays?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je tiens à dire au député par votre entremise que le Canada, bien entendu, est particulièrement sensible aux épreuves que subissent les Polonais et à leurs besoins, surtout en matière de denrées alimentaires. Nous avons toujours été disposés à vendre des céréales et d'autres denrées à la Pologne, sous réserve de dispositions satisfaisantes en matière de crédit. Je suppose que le député ne parle pas d'aide mais des modalités du crédit. Nos organismes doivent de toute évidence être convaincus qu'ils ont des chances d'être payés un jour avant de conclure ces ententes. Sous réserve de ce qui précède et compte tenu de ce qu'a déclaré M. Walesa, je suis tout à fait disposé à demander à nos organismes d'examiner la situation actuelle.

LA VENTE DE CÉRÉALES—ON DEMANDE L'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, nous savons que la dette internationale de la Pologne s'élève à 25 milliards de dollars, soit 65 milliards de moins que celle du Brésil. Et pourtant, le Brésil continue à acheter nos céréales à crédit. La Pologne représentait notre troisième marché, en importance, pour la vente de céréales. Dans les circonstances, le ministre peut-il nous dire quand le gouvernement va entamer les négociations qui permettront à la Commission canadienne du blé de vendre à crédit des céréales à la Pologne comme on le fait à l'égard du Brésil?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député a parlé de refinancer les dettes de la Pologne. Cette décision doit être multilatérale et ne saurait être prise simplement par le Canada. Notre pays a toujours prouvé qu'il est disposé à participer à des négociations sérieuses concernant le refinancement avec d'autres pays. Pour ce qui est des ventes à la Pologne, le député doit se souvenir que d'autres questions, outre la taille du pays, déterminent sa crédibilité, lorsqu'il établit une comparaison entre le Brésil et la Pologne. J'ajoute que j'éprouve des sentiments intenses envers les Polonais et que s'il existe des moyens d'accroître nos ventes de céréales à ce pays, je suis tout disposé à les explorer à fond.